

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : point d'actualités sur les avancées pour l'Huveaune et ses affluents

Le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH)** est un établissement public en charge de la **gestion des cours d'eau** sur le bassin versant de l'Huveaune. A ce titre il anime notamment depuis 2012 un Contrat de Rivière, démarche multi-partenaire, visant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel autour des enjeux suivants : qualité des eaux et des milieux naturels aquatiques, risque inondation, ressources en eau, valorisation et sensibilisation. La Phase 2 de Contrat de Rivière, signé en octobre 2015 est en cours de mise en œuvre, avec 36 Millions d'euros d'actions prévues d'ici 2023, dont 16M€ mises en œuvre par le SMBVH. <https://www.syndicat-huveaune.fr/espace-documentaire/contrat-de-riviere/>

Septembre 2020 : installation d'une nouvelle gouvernance pour le SMBVH



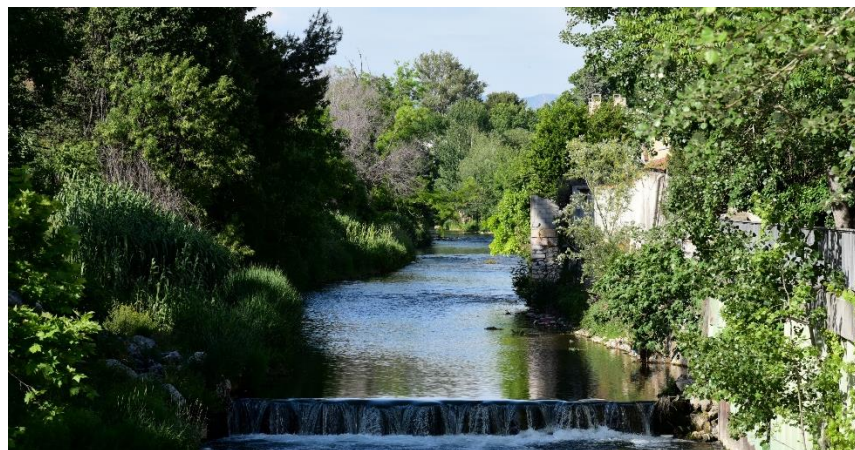
Suite la désignation par les 2 membres du Syndicat (la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte) de leurs élus représentants, Monsieur Jean-Jacques Coulomb, Maire de Saint-Zacharie, a été élu Président le 7 septembre 2020. <https://www.syndicat-huveaune.fr/les-acteurs-du-territoire/le-sibvh/le-conseil-syndical/>

C'est un nouveau Président qui a immédiatement chaussé ses bottes de rivière pour arpenter les cours d'eau et les différentes problématiques pour lesquelles le SMBVH œuvre au quotidien et à l'appui de programmes pluriannuels. Effectivement, malgré une année bien particulière liée à la crise sanitaire, les activités du Syndicat se sont poursuivies dans la même dynamique dans laquelle l'équipe technique apprécie tant s'investir au quotidien, bien que certains événements annuels comme l'Opération Huveaune Propre ou la réunion du Comité de Rivière aient dû être reportés.

Au programme de 2020, pour **répondre au risque d'inondation et à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques** : le déploiement de **l'entretien de 160km** de cours d'eau, l'accompagnement à une bonne **prise en compte de l'eau dans l'urbanisme**, la mise en œuvre de **travaux d'aménagement** et de **valorisation des cours d'eau**, ou encore un programme d'**éducation à l'environnement** déployé dans les écoles, collèges et lycées.

Novembre 2020 : le SMBVH obtient la labellisation EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) par arrêté inter-préfectoral

Sur sa demande et celle de ses membres (la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte) et suite à l'avis favorable du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, le SMBVH a reçu l'arrêté inter-préfectoral de labellisation EPAGE, reconnaissance de la capacité du Syndicat à répondre de façon complète et intégrée aux **enjeux de l'eau** à l'échelle cohérente du bassin versant de l'Huveaune, au travers de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, instituée depuis le 1er janvier 2018), que lui confient ses membres.



Décembre 2020 : labellisation du PAPI (Plan d'Actions des Prévention des Inondations) de l'Huveaune et des Aygaldes, 15M€ sur 6 ans.

Ce mercredi 9 décembre, le SMBVH et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont présenté le **Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes** à la Commission Mixte Inondation. Cette instance nationale émanant du Ministère de la transition écologique a approuvé, à l'unanimité, la feuille de route, pour la période 2021-2026, constituée d'une cinquantaine d'actions pour 15 Millions d'Euros.

Si les dernières crues par débordement de l'Huveaune et des Aygaldes remontent à plus de 40 ans, notre territoire très urbain connaît régulièrement des phénomènes de pluies intenses générant des inondations par ruissellement des eaux. Ce sont 70 000 habitants et autant d'emplois qui sont situés en **zone inondable** sur le territoire et les zones urbaines des 29 communes concernées dont la ville de Marseille. Notre territoire pourrait connaître des **dommages considérables** si des pluies, telles que celles qui touchent régulièrement nos voisins des Alpes-Maritimes, du Var, du Gard ou encore de l'Hérault, impactaient les Bouches-du-Rhône.

Face à ce **risque significatif**, la mise en œuvre du PAPI vise autant à **réduire le risque inondation** par des travaux sur les cours d'eau, contraints par l'occupation des sols, que d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés à s'organiser pour réduire les conséquences dommageables sur les personnes et les biens, ou bien d'accompagner la **réduction de vulnérabilité** des logements des particuliers ou entreprises. Développer la **culture du risque** auprès des citoyens constitue également un grand enjeu, la plupart des décès survenant souvent en raison de comportements inadaptés.

Co-financements : La mise en œuvre du PAPI des bassins versants de l'Huveaune et des Aygaldes est financée par les porteurs opérationnels d'actions que sont le SMBVH et la Métropole Aix-Marseille-Provence (20% issus de la taxe GEMAPI prélevée aux contribuables sur les impôts locaux, la taxe foncière et la Cotisation Foncière des Entreprises) qui devraient pouvoir percevoir 50% de subvention de l'Etat via le Fonds "Barnier" (de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et 30 autres % de subvention répartis entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et d'autres partenaires.

Plus d'informations sont disponibles sur www.syndicat-huveaune.fr

Contact presse : Estelle Fleury, directrice, e.fleury@syndicat-huveaune.fr, 06 11 50 62 82.